

Le 7 août 2019

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Winnipeg (Manitoba)

L'Association des commissions scolaires du Manitoba négocie la réception des fonds fédéraux destinés à la lutte contre le changement climatique

L'Association des commissions scolaires du Manitoba (ACSM) collabore avec le gouvernement fédéral afin que les écoles du Manitoba reçoivent leur part des fonds de l'Incitatif à agir pour le climat (IAC) au cours de l'exercice financier 2019-2020. Si les négociations réussissent, les établissements scolaires auront accès aux revenus fédéraux issus de la tarification du carbone et pourront investir dans des initiatives qui amélioreront le rendement énergétique.

« L'Association des commissions scolaires du Manitoba est bien située pour coordonner le transfert de fonds vers ses membres », a déclaré Alan M. Campbell, président de l'Association.

Au fil des années, les écoles du Manitoba ont beaucoup profité de plusieurs investissements, la plupart du gouvernement provincial, envers des infrastructures durables et une énergie propre en vue de minimiser leur empreinte carbone, réduisant ainsi toute pollution de fonctionnement.

Tout nouvel établissement scolaire que construit le gouvernement du Manitoba doit au minimum respecter la norme Argent du système de standardisation LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). Le cas échéant, les commissions scolaires continuent d'être admissibles à d'importants investissements provinciaux. Ces derniers sous-tendent la promotion d'immobilisations durables à l'échelle des écoles publiques. Les fonds de l'IAC du gouvernement fédéral ajouteront près de 5,4 millions de dollars envers la réalisation des objectifs permanents consistant à promouvoir l'efficacité énergétique et la rénovation écologique des immobilisations.

« Aujourd'hui, le gouvernement fédéral annonce d'importants nouveaux investissements envers la durabilité de nos écoles, affirme M. Campbell. Nous accueillons favorablement la décision du gouvernement de travailler avec notre association, une tierce partie sans but lucratif et neutre, pour que les revenus de tarification perçus des commissions scolaires soient remis aux commissions scolaires. »

Cela signifie qu'à l'instar de leurs homologues de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick, les commissions scolaires du Manitoba recevront les premiers crédits de sûreté issus de la tarification du carbone récemment mise en œuvre.

Bien que ces fonds ne soient pas destinés à de nouvelles immobilisations au Manitoba, la possibilité de les affecter à d'importantes rénovations énergiquement efficaces (nouvelles fenêtres, meilleur éclairage, nouvelles fournaies, thermostats et contrôles intelligents, et énergies renouvelables) aidera les écoles à continuer de réduire leur empreinte carbone et à épargner en matière de coûts énergétiques.

« De bonne foi, nous espérons être en mesure de distribuer ces fonds aux commissions scolaires, aux écoles et aux élèves, ajoute M. Campbell. Nous sommes heureux que le gouvernement fédéral ait repéré notre association comme partenaire éventuel, et nous travaillerons à diriger ces fonds vers les écoles du Manitoba. »

-30-

Personnes-ressources :

Alan Campbell (président) au **204-886-7121** ou à acampbell@isd21.mb.ca

Josh Watt (directeur général) au **204-594-5162** ou à jwatt@mbschoolboards.ca

